



COMMUNIQUE

Depuis le début du confinement, Metz Métropole adapte les modalités de collecte des déchets pour assurer la continuité de ce service public indispensable. Suite à l'annonce par le gouvernement de la prolongation du confinement, de nouvelles modalités sont mises en place.

Interrompu dès le début du confinement avec la fermeture du centre de tri d'HAGANIS, le ramassage des déchets recyclables n'est plus assuré en porte-à-porte et il a été demandé aux habitants de conserver autant que possible les déchets recyclables chez eux pendant la durée de la crise. La priorité va à la collecte des ordures ménagères qui présente un fort enjeu sanitaire et de salubrité publique.

Suite à la prolongation du confinement annoncée par le gouvernement, Metz Métropole rappelle ces consignes mais, **dans les cas où le stockage à domicile des déchets recyclables devient impossible pour les usagers, elle les collectera avec les déchets ménagers. Dans ce cas uniquement, il est demandé de mettre les emballages recyclables dans le bac gris destiné aux ordures ménagères.**

Compte tenu de la fermeture du centre de tri, ces déchets recyclables seront exceptionnellement incinérés puisqu'ils ne peuvent plus être triés et donc recyclés. Ils viendront ainsi alimenter, en partie, le réseau de chaleur urbain.

A noter que l'ensemble des points d'apport volontaire, qu'ils soient aériens ou enterrés, sont disponibles et collectés normalement.

Rappel des autres mesures de gestion des déchets mises en place dans le contexte de confinement :

- les mouchoirs, masques et gants usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement conservé 24 heures avant d'être placé dans celui destiné aux ordures ménagères ;
- les bacs gris doivent être remplis au maximum avant d'être sortis et les poignées nettoyées avec un produit désinfectant pour protéger les agents ;
- l'ensemble des déchèteries et les composteurs de quartier sont fermés au public ;
- l'enlèvement des encombrants en porte-à-porte est suspendu ;
- aucun nettoyage des abords des points d'apport volontaire n'est effectué pour le moment. Il est donc nécessaire de faire preuve de civisme et de ne pas déposer de déchets à proximité des conteneurs ;

- la collecte des bornes à textiles, ainsi que la mise à disposition de composteurs sont suspendues ;
- la plate-forme d'accueil et de valorisation des déchets, rue de la Mouée à Metz Actipôle, reste ouverte aux professionnels, du lundi au vendredi, de 8h à 16h.

www.metzmetropole.fr

www.facebook.com/MetzMetropole - www.twitter.com/MetzMetropole

www.instagram.com/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 -
cvincent@metzmetropole.fr

METZ MÉTROPOLE
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | metzmetropole.fr
facebook.com/MetzMetropole | @MetzMetropole

